

## Congrès AFSP Toulouse 2007

### Table ronde 1 "Réflexions sur les méthodes en science politique des deux côtés de l'Atlantique"

#### Session 2

GOUIN Rodolphe (SPIRIT-IEP Bordeaux)  
[r.gouin@sciencespobordeaux.fr](mailto:r.gouin@sciencespobordeaux.fr)

#### Situer le temps dans la comparaison. Sur quelques silences méthodologiques

Dans un article novateur Stefano Bartolini [1993, p.131] faisait le constat suivant :

"These reflections are primarily prompted by a recognition that, while the comparative method has been amply debated and firmly established for synchronic cross-cultural research, much less attention has been devoted to the peculiar problems of its application to diachronic variation. In short, cross-temporal comparisons tend to be much less thought through in methodological terms than do cross-spatial comparisons."

Si les points de méthode abordés par l'auteur concernent principalement l'analyse dynamique de phénomènes politiques dans le cadre de ce que nous définirons plus loin comme le comparatisme diachronique *lato sensu*, nous nous accorderons cependant avec lui pour dire qu'il y a de manière générale un déficit de questionnement sur le temps dans les travaux de méthodologie de la comparaison. Passer de la comparaison dans l'espace à la comparaison dans le temps ne revient pas à appliquer les recettes valables pour la première à la seconde. Les spécificités du comparatisme diachronique nécessitent qu'on lui accorde un peu plus d'espace dans la réflexion méthodologique et qu'on sache enfin situer le temps dans la comparaison.

#### *Comparatismes, comparaisons et diachronies*

D.L. Seiler définit la politique comparée comme « *une branche de la science politique qui consiste à appliquer la méthode comparative à l'analyse d'unités territoriales sur une base transnationale, le plus souvent, transrégionale parfois, afin de classer et de comprendre les phénomènes politiques.* » [SEILER, 2004, p.41] L'ancrage territorial des phénomènes qu'étudie la politique comparée s'explique par plusieurs raisons qui tiennent non seulement à la tradition du comparatisme comme comparaison de types de gouvernement, mais aussi au lien étroit qui unit politique et territoire, le premier se définissant en partie par le second. Reprenant ainsi à Max Weber sa définition du groupement *politique* [WEBER, 1967], D. L. Seiler rappelle que la contrainte physique légitime ne peut s'exercer que sur un territoire donné. Ceci non seulement explique mais aussi justifie que la politique comparée étudie avant tout des phénomènes distingués sur la base de leur ancrage territorial.

Nous adopterons ici une définition essentiellement méthodologique du comparatisme, qui l'assimile à une démarche, c'est-à-dire à l'utilisation de la comparaison guidée par une théorie et réglée par une méthode. La comparaison consistant dans le test de la validité d'une analogie faite entre deux rapports (A/B et C/D), le comparatisme sera alors défini comme *la démarche*

*consistant à tester la validité d'une analogie conformément à une méthode rigoureuse et dans le but de servir des objectifs théoriques précis* (par exemple la classification ou l'administration de la preuve).

A quoi renvoie la dimension « diachronique » du comparatisme ? La notion a été forgée par F. de Saussure à partir de son contraire, la synchronie [SAUSURE, 1982]. Celle-ci renvoie dans la linguistique structuraliste à un état théorique instantané, la diachronie étant, par opposition, l'évolution temporelle des phénomènes linguistiques. Il existe deux manières de comprendre cette trans-temporalité propre au comparatisme diachronique : soit elle renvoie à l'évolution d'un objet dans le temps, comme y invite la définition saussurienne, soit elle se rapporte à une pluralité d'objets différemment inscrits dans le temps chronologique. Pour le dire autrement, soit les objets à comparer sont conçus de manière dynamique, comme des processus, des évolutions ; soit c'est la comparaison elle-même qui intègre la trans-temporalité – c'est alors le fait de comparer deux objets appartenant à deux moments distincts qui confère sa dimension diachronique à la comparaison. Trois cas apparaissent alors : la comparaison d'évolutions (c1), la comparaison d'objets dont les inscriptions chronologiques sont différentes (c2) et la comparaison d'évolutions appartenant à des moments différents (c3, qui combine c1 et c2). Nous proposons une dernière possibilité, bien qu'elle semble paradoxale, qui consiste à concevoir la diachronie comme le caractère dynamique d'un seul et unique objet et à l'associer à une démarche comparative. Comment l'analyse dynamique d'un objet unique pourrait-elle être qualifiée d'analyse comparative ? Toute étude d'une évolution, c'est-à-dire une étude *dynamique*, repose en fait sur une analyse comparative. Comparer des états différents d'un même objet ne revient pas à comparer deux objets différents comme le fait c2. Nous le montrerons dans le détail plus tard. Prenons pour le moment acte de cette nouvelle possibilité : si l'analyse diachronique d'un objet unique, conçue comme analyse dynamique, est compatible avec la démarche comparative, deux nouveaux cas de comparaison diachronique apparaissent : la comparaison de deux états d'un même objet chronologiquement distincts (c4) et la comparaison de deux périodes d'évolution d'un même objet chronologiquement distinctes (c5)<sup>1</sup>.

Ces différents cas constituent ce qu'on pourrait appeler le comparatisme diachronique *lato sensu*. Ce n'est pas celui-ci qui nous intéresse ici. En effet, lorsque deux objets sont distincts dans le temps et dans l'espace, les différences tenant à la variation dans le temps deviennent le plus souvent sans importance. C'est l'appartenance des deux termes de la comparaison à un même territoire de référence (co-territorialité) qui rend les différences diachroniques significatives. C'est pourquoi nous nous concentrerons sur la comparaison à travers le temps comprise *stricto sensu*, c'est-à-dire uniquement à travers le temps, non plus à travers l'espace.

---

<sup>1</sup> Voir le tableau 1.

Tableau 1 : Le comparatisme diachronique *lato sensu*

Types	Objets et orientations	Exemples
c1	comparaison d'évolutions d'objets différents	le processus de déstalinisation à la fin des années 1950 en Pologne et en Hongrie
c2	comparaison d'objets dont les inscriptions chronologiques sont différentes	les constitutions françaises de 1793 et de 1946
c3	comparaison d'évolutions dont les inscriptions chronologiques sont différentes	les processus de décolonisation en Amérique du Sud et en Afrique
c4	comparaison de deux états d'un même objet chronologiquement distincts	l'organisation politico-administrative du Parti socialiste en 1971 et en 2005
c5	comparaison de deux périodes d'évolution chronologiquement distinctes d'un même objet	deux phases différentes de modernisation de l'État français

### ***Le comparatisme diachronique stricto sensu***

Le type de comparaison dont nous souhaitons étudier ici les spécificités est celui qui traite d'objets appartenant ou ayant appartenu au même territoire de référence. Il nous semble que ce type de comparaison ressort tout autant du comparatisme que la comparaison internationale traditionnelle et qu'à ce titre il exige d'être guidé par une théorie et réglé par une méthode prenant en charge ses spécificités.

La première conséquence à tirer de cette restriction du sens concerne les types de comparaison diachronique. Par définition, c4 et c5 ne sont pas touchés par l'exclusion de la classe de couples d'objets conformes, puisqu'ils ne concernent qu'un seul objet. En revanche, c1, c2 et c3 ne peuvent plus traiter que de couples d'objets co-territoriaux. Dès lors, c1 n'est plus possible que dans sa variante c3. En effet, si la seule différence possible entre deux évolutions reste l'inscription temporelle, la comparaison d'évolutions devra traiter d'évolutions dont les inscriptions chronologiques sont différentes (c3). Le comparatisme diachronique *stricto sensu* (désormais « comparatisme diachronique ») n'offre plus alors que quatre possibilités : c2, c3, c4 et c5, distinguées selon les deux axes du nombre d'objets traités (deux pour c2 et c3 ; un seul pour c4 et c5) et de la conception dynamique ou statique des termes de la comparaison (dynamique pour c3 et c5 ; statique pour c2 et c4).

Tableau 2 : Le comparatisme diachronique *stricto sensu*

Types	Nombre d'objets	Conception dynamique/statique
c2	2	Statique
c3	2	Dynamique
c4*	1	Statique
c5	1	Dynamique

\* La dimension comparative de ce type est développée dans la partie sur l'analyse dynamique

Précisons le vocabulaire méthodologique que nous utiliserons par la suite. Imaginons que notre recherche porte sur la mobilisation d'individus dans un mouvement social. L'un des facteurs que je cherche à tester est celui du degré d'ouverture progressive de la structure des opportunités politiques (POS) du système.<sup>2</sup> Ce processus correspond aux changements socio-politiques qui agissent sur les acteurs comme des signaux qui les encouragent ou les découragent à mettre en œuvre leurs ressources pour participer. La structure peut être plus ou moins ouverte ou fermée, c'est-à-dire favorable ou défavorable à la mobilisation. En quoi consiste alors l'étude diachronique de l'ouverture de la POS ? Dans la comparaison des *valeurs* des différentes *variables* à deux moments différents. Les variables sont des caractéristiques de l'objet dont on mesure la valeur à travers un certain nombre d'indicateurs. Ainsi on mesurera les valeurs de la variable « propension de l'État à réprimer les mobilisations » à travers l'indicateur que sera par exemple la fréquence des répressions passées. Cette variable prendra différentes valeurs comme la répression systématique, la tolérance de certaines formes de mobilisation, l'absence totale de répression, etc. Une seconde variable pourrait être « le degré de mise en garde des gouvernants contre toute tentative de mobilisation », mesuré à travers le degré de virulence du vocabulaire employé, le durcissement des peines à l'encontre de ceux qui se mobilisent, l'installation de troupes armées près des lieux de mobilisation éventuelle, etc. Ces exemples montrent que la mesure de la valeur d'une variable n'est pas nécessairement quantitative. Précisons que les indicateurs pour une même variable peuvent changer d'une mesure à l'autre, l'essentiel étant que la variable ne s'en trouve pas modifiée, autrement dit qu'elle ne change pas de signification. Nous dirons alors qu'elle reste *sémantiquement stable*.<sup>3</sup>

### ***La co-territorialité***

Par définition le comparatisme diachronique rejette l'approche synchronique largement majoritaire au sein du modèle traditionnel et traite par conséquent d'objets délaissés par le comparatisme classique, les objets co-territoriaux. Cette notion est fondamentale pour la comparaison diachronique inter-temporelle (types c2 et c3). Le concept de territoire est un outil analytique : il désigne ici un système de relations sociales, culturelles et politiques (ou autres, selon les domaines qui nous intéressent) délimité géographiquement. Toute territorialité est donc à géométrie variable : elle peut être l'inscription dans une aire culturelle, le territoire d'un État, d'une ville, etc. La co-territorialité est donc d'abord à définir en fonction des relations qui sont significatives pour la comparaison.

Nous dirons ensuite qu'il y a co-territorialité quand l'ensemble des variables à observer ne changent pas de signification sous l'influence de la variation de l'implantation géographique. Supposons une variable comme le nombre d'adhérents à des sections d'un parti politique français aujourd'hui ; elle garde normalement la même signification dans la comparaison d'une section parisienne et d'une section marseillaise. Que la valeur de la variable soit différente, c'est ce que la comparaison doit confirmer ou infirmer, mais la variable elle-même reste stable et pertinente pour les deux territoires. La variation géographique ne modifie pas sa signification. Nous pouvons alors opérer une comparaison diachronique du nombre d'adhérents de chacune de ces sections sur la base de cette co-territorialité<sup>4</sup> qui transcende la

---

<sup>2</sup> Pour une présentation de la théorie de la structure des opportunités politiques, voir par exemple TARROW 1994.

<sup>3</sup> On peut considérer que les monstres conceptuels que sont les célèbres « chats-chiens » analysés par G. Sartori [1994] reposent eux aussi l'instabilité sémantique, mais à travers des processus différents selon qu'ils sont issus de l'ethnocentrisme, de mauvaises classifications, du « *conceptual stretching* » ou du « *degreeism* ».

<sup>4</sup> Afin de mieux définir la co-territorialité, nous laissons pour l'instant de côté la question de la variation sémantique due à l'écart temporel.

variation géographique, comme la comparaison des évolutions des effectifs d'adhérents au sein de deux sections géographiquement espacées après que l'un de leurs membres section a été nommé ministre (à des époques différentes). De la mesure des effectifs locaux après la nomination du Parisien X à celle du Marseillais Y, la variable adhérents garde la même signification. En revanche, nous ne pouvons proposer cette même comparaison *diachronique* du nombre d'adhérents si la variation géographique induit deux significations différentes du concept d'adhérent. La difficulté ne tient pas simplement au problème classique de la variation culturelle due à la variation territoriale. La différence de signification n'est pas nécessairement une différence de représentation chez les acteurs observés, elle peut apparaître dans les réalités auxquelles le concept renvoie, hors de toute considération sur le sens porté par les individus. Il se peut que la participation à une organisation politique ne se joue pas du tout sur le mode de l'*adhésion* telle que le chercheur l'aura définie.

Une fois la co-territorialité établie, la comparaison diachronique *stricto sensu* est permise. À défaut, elle sera une comparaison diachronique *lato sensu*.

### ***Le statut du comparatisme diachronique au sein de la discipline***

Si le comparatisme classique a délaissé la diachronie *stricto sensu*, il semble que l'approche historique en science politique (la sociologie historique du politique) ait quant à elle largement négligé la démarche rigoureusement comparative. À la croisée des chemins s'est constituée la sociologie historique comparative, représentée entre autres par les travaux de R. Bendix, B. Moore, Th. Skocpol ou C. Tilly pour ne citer que les plus célèbres [SKOCPOL, SOMERS, 1980]. Leur démarche est effectivement rigoureusement comparative, quels que soient les objectifs poursuivis (insister sur les différences et montrer l'irréductible singularité de chaque cas, ou mettre en avant les ressemblances et proposer une généralisation à partir des cas comparés). Mais le comparatisme diachronique se distingue de la sociologie historique comparative en raison, d'une part, de la dimension avant tout internationale mise en œuvre dans les travaux des auteurs cités (il s'agit donc d'un comparatisme diachronique *lato sensu*), et d'autre part de leur orientation majoritairement macro-analytique (l'étude de phénomènes de longue durée concernant de vastes domaines de la réalité politique, comme la genèse des États modernes, les révolutions). Or le comparatisme diachronique tel que nous l'avons défini ne doit pas être restreint à ce niveau d'analyse et peut constituer une démarche applicable à l'étude d'évolutions de partis politiques (c3), d'élections (c2), d'états différents dans l'évolution d'une mobilisation (c4), de phases différentes dans une trajectoire individuelle (c5).

La comparaison diachronique *stricto sensu* n'est donc pas pratiquée par le comparatisme classique, ni par la sociologie historique comparative. L'histoire comparée, de la même manière, s'attache presque exclusivement à la comparaison internationale [HANNICK, 2000]. La comparaison d'objets co-territoriaux devrait donc revenir à la sociologie historique du politique. Or cette dernière, le plus souvent, n'intègre pas la dimension comparative du type c2 et c3, c'est-à-dire la comparaison d'objets dont les inscriptions chronologiques sont différentes. La sociologie historique non comparative (dans le sens classique du terme) s'en tient généralement à l'analyse dynamique d'un phénomène, à sa reconstruction, à la description ou à l'explication de sa genèse. Cet état de fait s'explique aisément par les conditions d'apparition de la sociologie historique du politique elle-même, par son projet fondamental en opposition avec les pratiques précédentes. Le tournant politique de l'historiographie conjugué au tournant historique de la science politique ont érigé de nouveaux principes pour l'analyse des phénomènes politiques, tels l'attention accrue portée à l'histoire longue permettant de retrouver « la polyphonie des temps du politique » [DELOYE, 2003, p.24]. Dans la pratique, cette nouvelle orientation se traduit par une priorité donnée à la

macro-analyse. Ainsi, quand bien même la sociologie historique du politique adopterait une démarche comparative diachronique stricte, elle réserverait ses faveurs à la comparaison de phénomènes de longue durée. Elle n'a pas pour vocation de comparer des objets de niveaux méso ou micro peu espacés dans le temps. Tel n'était pas en tout cas son projet.

Notons par ailleurs que les deux stratégies de recherche les plus influentes de la sociologie historique comparative sont d'une part sa version structuraliste<sup>5</sup> (B. Moore, Th. Skocpol), qui s'attache avant tout à la comparaison internationale, et d'autre part sa version interprétativiste (issue des travaux d'O. Hintze puis de C. Geertz) qui ne pousse guère à la comparaison. Certes, sa visée radicalement singularisante (dans la lignée des travaux de F. Boas) n'interdit pas logiquement la comparaison, mais elle n'y invite pas non plus. Il reste une fois encore peu d'espace pour le comparatisme diachronique. Il semble donc que celui-ci demeure un impensé de la science politique, et ce de deux manières : premièrement la comparaison d'objets différents espacés dans le temps n'est entrevue et pratiquée ni par le comparatisme classique ni par la sociologie historique ; deuxièmement, la démarche comparative inhérente à toute analyse dynamique ne fait pas, elle non plus, l'objet d'une réelle attention. L'explication principale que nous voyons à cette situation est sans doute l'idée que ces deux pratiques ne posent pas de difficulté particulière et qu'elles ne nécessitent pas *a priori* de développements méthodologiques spécifiques. Nous nous attacherons à montrer que cette vision est erronée et scientifiquement dangereuse.

### ***La culture comme variable***

La variation culturelle étant, dans le comparatisme traditionnel, l'effet de la comparaison de territoires différents, que devient-elle dans le cas de la co-territorialité ? Si l'on soutient que, d'une manière ou d'une autre, la culture importe, comment le comparatisme diachronique s'accorde-t-il avec cette position ? Établir la co-territorialité des objets de la comparaison neutralise la variation culturelle due à la variation territoriale (variation spatio-culturelle), mais en aucun cas la variation culturelle due à la variation temporelle. De ce point de vue, comparaison inter-temporelle (c2 et c3) et analyse dynamique (c4 et c5) sont également sensibles. Cette variation peut alors interdire la comparaison à la manière dont la variation spatio-culturelle peut interdire la comparaison classique : dans le cas du comparatisme traditionnel, si la variable étudiée est dépendante des représentations des acteurs au point qu'elle change de signification d'un objet à l'autre, alors la comparaison n'est plus possible ; il en va de même de la variation culturelle dans le temps. Les premières conditions de possibilité de la comparaison diachronique ont été préalablement établies à travers la construction de la co-territorialité. Mais une autre condition de possibilité doit être satisfaite : celle de la stabilité sémantique de la variable au cours de la comparaison.

Comparer deux objets co-territoriaux espacés dans le temps nécessite d'abord de tester cette stabilité. Ainsi peut-on sans difficulté montrer que les déclarations sur les positionnements partisans en fonction de l'axe droite-gauche, en France, entre 1850 et 2000, si elles sont attachées aux représentations des acteurs, sont incomparables. Imaginons de comparer « les possibilités d'une arrivée massive de la gauche à l'assemblée ». Voilà typiquement un cas d'instabilité sémantique puisque sous couvert des mêmes termes, voulant mesurer les diamètres des pommes on mesurera en réalité les diamètres de pommes à une époque et d'oranges à l'autre [BAUM, 1967]. Il ne s'agit pas de dire que l'analyse comparative montre des valeurs de cette variable (le diamètre des pommes) tellement opposées que les deux

---

<sup>5</sup> Structuraliste est à prendre ici dans le sens que les anglo-saxons donnent à *structuralist*, et non dans le sens du structuralisme français.

termes de la comparaison ne pourraient être assimilés l'un à l'autre sous un quelconque rapport, mais l'analyse comparative est tout simplement impossible parce que la variable est instable : les représentations que se font les acteurs de l'axe droite/gauche sont différentes [CRAPEZ, 1998]. Pour le dire autrement, les critères qui permettent le positionnement (la définition même de l'axe) ne sont pas les mêmes. Ainsi la caractéristique supposée commune dont on mesure les valeurs pour chaque objet n'existe pas. Il nous faut préciser cependant que la comparaison sur les positionnements partisans (et non sur les déclarations) selon l'axe droite/gauche n'est pas exclue, à deux conditions : que la signification de la variable ne soit pas liée aux représentations des acteurs<sup>6</sup> ou qu'elle soit liée à des représentations partagées (ce qui doit être préalablement établi).

La mesure de la variation culturelle due à la variation temporelle est-elle différente de la mesure de la variation culturelle due à la variation territoriale ? La différence n'est pas de nature mais de degré. Il n'y a pas dans le temps de marqueurs aussi visibles que des frontières pour appréhender la variation culturelle. À l'évidence les découpages territoriaux d'ordre administratif ne constituent pas des cadres imperméables délimitant des espaces culturels clairement différenciés.<sup>7</sup> L'idée que les frontières puissent valoir comme marqueurs de la variation culturelle ne peut constituer une prémisse à l'analyse mais seulement une hypothèse. Cependant, elle n'en constitue pas moins le signal d'une possible variation, d'autant plus plausible que les découpages administratifs ont tout de même des effets de réalité.<sup>8</sup> Comme le rappelle très justement P. Bourdieu, « le sens commun est en grande partie national parce que la plupart des grands principes de division sont jusqu'ici inculqués ou renforcés par les institutions scolaires qui ont pour mission de construire la nation comme population dotée des mêmes catégories, donc du même sens commun. » [BOURDIEU, 1997, p.118-119] En revanche, le découpage chronologique par siècles, années, mois, etc. ne peut proposer de tels marqueurs. Les représentations mentales ne se modifient pas sous le poids direct ou indirect du changement d'année. Cette absence de marqueurs rend donc le piège de l'instabilité sémantique d'autant plus dangereux qu'il est peu détectable. Il convient alors d'adopter, plus encore que dans le comparatisme classique, une attitude critique dans la construction et l'utilisation de chaque variable.

On peut considérer dans une certaine mesure que le danger est relatif à l'éloignement temporel : il y a moins de chances que deux utilisations d'une notion renvoie à des significations différentes à dix années d'écart qu'à mille. On pourrait ainsi suggérer que plus l'éloignement temporel est grand, plus l'écart de signification peut être grand. Nous nous garderons bien cependant de faire de cette intuition souvent vérifiée un principe ; elle aussi n'est au mieux qu'une hypothèse.

Une deuxième différence, là encore de degré et non de nature, apparaît dans le traitement de la variable culturelle que proposent les comparatismes classique et diachronique et plus précisément dans l'attention portée aux transferts. Dans le champ des sciences sociales, le concept de transfert a été élaboré par les chercheurs étudiant les relations culturelles franco-allemandes [ESPAGNE, WERNER, 1987, 1988]. Les études de transfert sont alors clairement distinguées des analyses comparatives [ESPAGNE, 1994] qui d'une part considèrent comme indépendants les objets de l'analyse et d'autre part tendent à privilégier la perspective synchronique.<sup>9</sup> On notera cependant que dans l'analyse originelle des transferts, une fois

---

<sup>6</sup> Mais l'échec du behaviorisme en psychologie a montré l'impossibilité d'expliquer les comportements humains sans référence à des représentations ou à des intentions.

<sup>7</sup> Comme le montrent les études de transferts. Voir supra.

<sup>8</sup> Ces effets sont visibles au niveau de l'objet de la comparaison pris dans son intégralité (l'espace délimité), bien plus qu'à un niveau d'analyse plus localisé comme la zone frontière. Voir BARTH, 1969.

<sup>9</sup> Comme le précisent M. Werner et B. Zimmermann, « analysant des phénomènes de déplacement et d'appropriation, [l'étude des transferts] restitue des enchaînements évènementiels. En conséquence, elle ne se fonde pas sur l'hypothèse d'unités d'analyse stables, mais sur l'étude de processus de transformation. »

encore ces études, on s'intéresse avant tout à des objets issus de contextes spatio-culturels différents. On ne propose pas d'approches diachroniques au sens strict.

Dépassant le cadre des relations entre espaces culturels<sup>10</sup>, on peut définir le processus de transfert comme l'intégration par l'entité A d'une caractéristique nouvelle revêtue par l'entité B. Il ne s'agit donc pas simplement de l'apparition dans A d'une caractéristique présente aussi dans B, mais bien d'un mouvement de celle-ci. L'intégration s'explique par plusieurs raisons qui sont entre autres, en comparaison internationale, l'impérialisme ou la domination, les stratégies d'importation/exportation ou l'émission/réception<sup>11</sup>, et en comparaison diachronique l'institutionnalisation de la domination, la routinisation des pratiques, le poids de la tradition ou des catégories.<sup>12</sup> À l'évidence, le transfert culturel diachronique joue plus profondément, plus largement et de manière plus continue que le transfert culturel entre espaces, même en temps de mondialisation. La permanence de l'intégration culturelle à travers l'enseignement de l'histoire, la consultation d'œuvres du passé, la réception de témoignages des générations précédentes et surtout la transmission de la langue et des catégories qu'elle véhicule semblent justifier cette intuition. Il nécessite donc une attention plus soutenue de la part du comparatiste. L'appliquant au comparatisme en général, nous reprenons à M. Espagne l'idée que « la théorie des transferts culturels se conçoit comme la contribution à une correction méthodologique du comparatisme en histoire culturelle » [ESPAGNE, 1994, p.121]. Nous expliquerons plus loin les implications des phénomènes de transfert pour la comparaison. Notons simplement pour le moment que ceux-ci brouillent encore davantage les repères en ce qui concerne la variation culturelle dans le temps, et par conséquent les conditions de possibilité de la comparaison. Un exemple simple serait celui d'une tentative de comparaison des contextes sociopolitiques favorisant ou conduisant à l'émergence des révolutions en France. Comparez les conditions ayant joué un rôle dans la production des événements de 1789, 1848 et 1871 est en toute rigueur impossible, ou bien sans grand intérêt, puisque les variables à prendre en compte comme conditions de production ne peuvent pas, en raison des transferts, être les mêmes pour chaque cas. En effet, la révolution de 1789 entre nécessairement comme condition dans celle de 1848, puisque les acteurs pensent et agissent en partie en fonction des représentations qu'ils ont de 1789. De même en 1871, se souvient-on de 1848 (nombreux sont même ceux à avoir vécu ces événements) et de 1789. Une comparaison rigoureuse devrait retenir les mêmes variables pour chaque cas, et par conséquent nécessairement laisser de côté les représentations des révolutions passées, propre à chaque cas. Une comparaison vraiment pertinente, c'est-à-dire retenant un maximum de conditions potentiellement explicatives, est donc soit impossible dans un respect rigoureux de la méthode, soit sans intérêt tant qu'elles ne sont pas complétées et corrigées par la prise en compte des phénomènes de transfert.

### ***Comparaison et analyse dynamique***

Afin d'expliquer comment la démarche comparative s'inscrit au cœur de toute analyse dynamique, il nous faut revenir à l'opposition fondamentale proposée par Saussure. Dans la

---

(WERNER, ZIMMERMAN, 2003] Affinant la méthodologie propre à de type d'analyse, les auteurs proposent, entre comparaison et étude des transferts, une troisième démarche qu'ils nomment « histoire croisée » [2004].

<sup>10</sup> B. Joyeux-Prunel rappelle que « la notion de transfert culturel implique un mouvement d'objets, personnes, populations, mots, idées, concepts... *entre deux espaces culturels* (États, nations, groupes ethniques, espaces linguistiques, aires culturelles, religieuses) ». [JOYEUX-PRUNEL, 2002, p.151, nos italiques].

<sup>11</sup> Ces trois raisons renvoient respectivement aux trois modèles de transferts (politique, économique et communicationnel) recensés par B. Joyeux-Prunel (cf. art.cit.).

<sup>12</sup> Dans sa version strictement diachronique, le concept de transfert renvoie aux processus classiques de la socialisation et de la reproduction sociale. Dans le cadre de cette confrontation entre comparaison internationale et comparaison diachronique, nous avons souhaité conserver le seul terme de transfert.

linguistique structuraliste, « l'analyse synchronique se fonde sur l'observation des éléments d'une langue à un moment donné de son histoire, indépendamment de toute évolution dans le temps. » [MOUNIN, 1974, p.315] Dans la perspective synchronique, on cherche à décrire un état de langue à un point donné de l'axe du temps. À l'inverse, le diachronicien décrit la chaîne des changements subis par un monème. L'idée essentielle ici est le postulat de la primauté méthodologique – et théorique – de la synchronie sur la diachronie : « l'approche synchronique est logiquement antérieure, même dans l'analyse diachronique qui est définie comme l'examen d'une *succession d'états synchroniques* » [MOUNIN, *idem*]. Tel est le cœur de l'argument consistant à inscrire la démarche comparative au sein de toute analyse dynamique. Elle est en réalité une reconstruction sur la base des différents états synchroniques observés. Elle s'appuie sur la comparaison systématique des états afin de déterminer ceux qui appartiennent bien à la chaîne des états successifs. Pour mesurer une évolution, il faut mesurer les états successifs d'une variable et les comparer. Il en va ainsi par exemple de la mesure de l'évolution de l'abstention en France : ce processus s'analyse comme tel sur la base de l'observation d'états successifs de la mesure du taux d'abstention à chacune des élections. Il s'agit alors de comparer les mesures pour déterminer l'évolution. Ce type de comparaison relève le plus souvent de la comparaison spontanée et non d'une démarche comparative telle que définie en introduction. S'il n'est pas toujours nécessaire de mobiliser le temps et l'énergie exigés par le respect rigoureux de la démarche comparative, il n'en reste pas moins que l'absence de contrôle peut produire de graves erreurs d'analyse.

Deux pièges sont à éviter : l'illusion du continu et l'instabilité sémantique. De la seconde nous avons déjà exposé le mécanisme. Le piège dans la comparaison inter-temporelle est de ne pas contrôler la stabilité de la signification de la variable entre les deux états successifs. Le risque est cependant plus grand encore dans le cas d'une analyse dynamique car celle-ci porte sur un même objet et, par conséquent, la vigilance sur la signification des catégories utilisées à son égard s'amenuise. Ainsi l'étude des effectifs d'une organisation sur cinq ou dix années paraît-elle ne pas nécessiter de recours à une démarche véritablement comparative qui contrôlerait la stabilité sémantique de la variable. Or il arrive que le recensement des effectifs globaux n'intègre pas les mêmes catégories d'adhérents, de militants ou de sympathisants d'une année sur l'autre. Ainsi de 1933 à 1934 les membres du mouvement Croix de feu passent-ils d'une trentaine de milliers à 140 000 [NOBECOURT, 1996]. Cet écart s'explique par le fait que sont désormais intégrés aux effectifs globaux les membres du Regroupement national et des Volontaires nationaux, comptant respectivement 40 000 et 50 000 personnes. Les adhérents Croix de feu proprement dit ne sont en 1934 qu'environ 35000. Les sympathisants qui constituent en 1933 le Regroupement national ne sont comptabilisés qu'à partir de l'année suivante. C'est là un exemple flagrant d'instabilité sémantique de la variable des effectifs globaux d'une organisation. Il en va de même, le danger est mieux connu, pour la mesure du chômage<sup>13</sup> ou de la criminalité [ROBERT, 1994].

Afin de montrer à présent le fonctionnement du piège de l'illusion du continu, prenons un exemple : l'analyse dynamique d'une mobilisation. Que regarde-t-on précisément lorsqu'on s'attache à suivre l'évolution d'un objet ? Schématiquement, on observe certains de ses traits dont on note les éventuelles modifications ou transformations au cours du temps. On peut penser à ces séquences filmiques où le plan étant fixe sur un bouton de fleur, la bande est passée en accéléré : on observe alors directement la transformation de l'objet (l'éclosion de la fleur), c'est-à-dire la modification de quelques-uns de ses traits, tels sa forme, sa couleur, la texture de ses pétales, etc. Ce type d'observation est l'expérience typique de l'analyse

---

<sup>13</sup> En 1982, par exemple, l'INSEE passe de la comptabilisation du nombre de chômeurs en termes de « population disponible à la recherche d'un emploi » à la « population sans emploi à la recherche d'un emploi », définition plus proche de celle du Bureau International du Travail. [HOLCMAN, 2003 et DESROSIERES, 2000].

dynamique. L'illusion du temps continu y est totale. Or l'observateur d'une mobilisation n'a pas devant lui un film en continu et au plan fixe. Tout ce qui s'offre à son regard, ce sont des événements (dans le sens d'occurrences spatio-temporelles). Autrement dit, les contraintes dans l'observation amènent à définir une mobilisation comme un ensemble d'actes du groupe (productions collectives) et de capacités (moyens financiers, capacités de tirage de journaux, d'espace de distribution de tracts, etc.) qui se mesurent elles aussi à travers les productions collectives. Ce dernier terme est à comprendre dans un sens large : il s'agit aussi bien d'actions de terrain (manifestations, occupation de locaux, etc.) que de discours (au sens de contenu discursif, de parole, non plus de supports matériels). Si les traits observés sont des productions collectives, l'analyse dynamique d'une mobilisation consiste donc dans l'observation de ces événements distincts. Le moment final de l'analyse est alors une synthèse recréant l'illusion du continu à partir des différents événements.

La difficulté consiste à déterminer selon quel(s) critère(s) attribuer à l'entité collective ces différentes productions. Faut-il s'appuyer sur la revendication collective de ces actes, sur la simple appartenance au collectif des acteurs individuels qui les ont produits<sup>14</sup> ? Quelle différence entre une intervention publique de Laurent Fabius avant et après le vote majoritaire des militants socialistes en faveur du oui au traité constitutionnel européen ? Peut-on attribuer cette intervention au parti socialiste ? Dans l'étude d'une organisation partisane, il peut sembler raisonnable d'attribuer au parti une prise de position publique d'un de ses dirigeants. Or, comme le montre l'exemple cité, ce n'est pas toujours le cas. Il est donc nécessaire de procéder d'abord à une comparaison des deux interventions de l'ancien Premier ministre à l'aune du critère d'appartenance de l'évènement à la classe des productions collectives du parti socialiste.

L'analyse dynamique qui vise à produire une lecture de l'évolution de l'objet se joue donc dans un double mouvement d'analyse des productions collectives – déconstruction du continu – et de leur synthèse – reconstruction du continu. Mais entre ces deux moments, le contrôle de l'attribution de ces événements à l'entité collective doit permettre de distinguer les productions collectives des autres, comme dans l'exemple précédent. C'est la démarche comparative, et plus particulièrement la première phase de l'analyse, qui permet le recul nécessaire et le temps de la réflexion pour exercer ce contrôle. Il est trop fréquent malheureusement que, sous le prétexte d'une lecture évolutionniste, processuelle ou génétique réputée plus éclairante, l'analyse dynamique s'en tienne à la simple synthèse d'impressions vagues, masquant l'absence d'un réel travail de déconstruction du continu.

### *Les spécificités relatives à l'objectif d'administration de la preuve*

La comparaison n'est jamais un objectif en soi [SKOCPOL, SOMERS, 1980]. Elle est une démarche permettant soit de classer les phénomènes, soit de fournir une confirmation de l'explication causale proposée sur un cas (c'est la fonction d'expérimentation que Durkheim assignait à la comparaison [1998], que Jean-Claude Passeron nomme plus justement administration de la preuve [1991]), soit encore de contrôler la stabilité sémantique dans l'analyse dynamique ou dans l'approche interprétativiste chère au paradigme culturaliste. Ce dernier objectif a été développé précédemment. Quant à la classification des phénomènes, la spécificité diachronique de la comparaison n'a pas d'effet logique ou méthodologique particulier sur sa poursuite. Il n'en va pas de même, en revanche, pour l'objectif d'administration de la preuve. Celui-ci consiste à tester le caractère régulier ou quasi-nomologique de l'explication causale d'un phénomène en l'expérimentant sur d'autres cas

---

<sup>14</sup> Cette question reste fortement débattue en philosophie de l'action et en philosophie des sciences sociales parce qu'elle repose la question du statut ontologique des collectifs. Pour quelques pistes fécondes, voir RICŒUR, 1990, et PETTIT, 2004.

considérés comme similaires. La découverte de la validité de cette explication pour les autres cas permet d'administrer la preuve de son caractère quasi-nomologique [PASSERON, 2001]. Faire le choix du comparatisme diachronique n'est pas exempt de conséquences quant à cet objectif. Notons d'abord que la comparaison inhérente à l'analyse dynamique peut remplir difficilement cet objectif, puisqu'elle n'étudie qu'un seul objet. C'est ce point précisément qui différencie les types c4 et c5 des types c2 et c3. En effet, on pourrait reprocher à notre typologie de répéter inutilement la distinction entre conception statique des objets (c2) et conception dynamique (c3) au niveau d'états d'un même objet (c4 et c5), alors que ceux-ci devraient en réalité être conçus comme deux objets différents, confondant alors c4 avec c2 et c5 avec c3. Ce serait cependant une erreur dans la mesure où les conséquences quant à l'objectif d'administration de la preuve peuvent aller jusqu'à l'impossibilité de sa réalisation. En effet, c4 et c5 ne peuvent que difficilement permettre de confirmer une hypothèse sur les causes d'un phénomène parce qu'ils comparent des explications causales souvent incomparables.

Les états x et y d'un phénomène ne peuvent être expliqués de la même manière que l'état final z dans la mesure où ils entrent peut-être eux-mêmes dans l'explication de z, comme causes directes ou *a minima* comme conditions. Ainsi dans l'évolution d'un parti politique, les causes expliquant les défections de militants passées (x et y) ne peuvent que très difficilement confirmer le caractère quasi-nomologique de l'explication causale des défections présentes (z). La raison en est la suivante : les causes ne sont pas identiques dans les différents cas (x, y, z) car les défections passées (x et y) entrent au moins dans les conditions et au plus dans les causes expliquant les défections présentes (z). Il est en effet raisonnable de considérer que l'état présent d'un phénomène (constitué en partie par x et y) entre comme condition dans le changement (z) qui l'affecte. Dès lors, les explications d'états différents d'un même objet ne pouvant être identiques, aucune preuve ne peut être administrée.

En ce qui concerne la comparaison diachronique d'objets distincts, il faut de la même manière contrôler dans quelle mesure l'objet chronologiquement premier n'entre pas comme cause directe ou comme condition dans l'explication causale de l'objet chronologiquement second. L'administration de la preuve serait alors pareillement inconcevable. On retrouve ici la question du transfert. Afin de remplacer l'expérimentation, la comparaison doit concerner des objets en tous points indépendants les uns des autres. Or les phénomènes de transfert, parfois difficilement décelables, remettent largement en cause cette indépendance.<sup>15</sup> L'analyse des politiques publiques, par exemple, et plus particulièrement le courant de l'institutionnalisme historique, a mis en évidence ces processus de transferts diachroniques à travers les concepts de transcodage<sup>16</sup>, de *path dependency*, de *policy feedback* ou de *social learning*<sup>17</sup>. Les travaux sur les phénomènes de *policy transfer* pourraient aussi mettre en lumière de tels processus, à condition qu'ils prennent en charge l'étude des transferts strictement diachroniques.<sup>18</sup> On pourrait multiplier les exemples de théories et de concepts sociologiques (institutionnalisation,

---

<sup>15</sup> R. Rose a insisté sur les conséquences méthodologiques de ces interactions en comparaison internationale. Cf. ROSE, 1991.

<sup>16</sup> P. Lascoumes met notamment en lumière les « entreprises de recyclage. C'est-à-dire de conversion-adaptation du « déjà là » de l'action publique, de ses données préexistantes, de ses catégories d'analyse, de ses découpages institutionnels, de ses pratiques routinisées » [LASCOUTES, 1996, p.335].

<sup>17</sup> Pour une présentation générale, voir THELEN, 1999. I. Greener en propose une application [2002].

<sup>18</sup> Si « le transfert de politique publique (*policy transfer*) » est selon P. Hassenteufel « l'outil d'analyse aujourd'hui le plus utilisé pour analyser la transnationalisation de l'action publique » [HASSENTEUFEL, 2005, p.125] on peut cependant espérer qu'il sera utilisé dans le cadre de comparaisons diachroniques, comme le laisse supposer la définition qu'en donnent D. Dolowitz et D.Marsh : un « processus par lequel un savoir sur des politiques publiques, des structures administratives, des institutions etc., à un moment donné et/ou à un endroit donné, est utilisé pour développer des politiques publiques, des structures administratives et des institutions à un autre moment et/ou endroit. » [DOLOWITZ, MARSH, 1996, p.334, nos italiques].

socialisation, reproduction, apprentissage, mimétisme) qui mettent en évidence « le passé des relations sociales et ses sous-produits – matériel, idéologique, et autres – [qui] contraignent le présent des relations sociales » [TILLY, 1989, p.29]. Ce sont là autant d'obstacles à la réalisation de l'objectif d'administration de la preuve.

### *Conclusion*

Le comparatisme diachronique n'est donc pas la simple transposition sur l'axe du temps de ce que propose le comparatisme classique sur l'axe spatial. D'un point de vue logique d'abord, la condition préalable de la co-territorialité ne rencontre pas dans la comparaison internationale d'homologue comme la co-synchronie. Deuxièmement, le traitement de la variable culturelle diffère de celui proposé dans le cadre du comparatisme classique : l'absence de marqueurs visibles et le brouillage incessant des transferts contraignent le comparatiste à redoubler de méfiance face à l'apparence inoffensive de la variation culturelle dans le temps. Enfin le double visage de la comparaison diachronique révèle la difficulté à poursuivre l'objectif d'administration de la preuve : l'analyse dynamique l'interdit presque totalement, pour des raisons qui menacent aussi la comparaison inter-temporelle, bien que dans une moindre mesure.

### *Bibliographie*

- BARTH F., *Ethnic Groups and Boundaries. The Social Organization of Culture Difference*, Bergen-Oslo, Universitetsforlaget, 1969.
- BARTOLINI S., « On Time and Comparative Research », *Journal of Theoretical Politics*, vol.5, n°2, 1993.
- BAUM R., « Apples, Oranges and the Comparative Study of Political Parties », *The Western Political Quarterly*, vol. 20, n°1, 1967.
- BOURDIEU P., *Méditations pascaliennes*, Paris, Seuil, 1997.
- CRAPEZ M., « De quand date le clivage droite/gauche en France ? », *Revue française de science politique*, vol.48, 1, 1998.
- DELOYE Y., *Sociologie historique du politique*, Paris, La Découverte, 2003.
- DESROSIERES A., *La politique des grands nombres. Histoire de la raison statistique*, Paris, La découverte, 2000.
- DOLOWITZ D. et MARSH D., « Who Learns What From Whom : A Review of the Policy Transfer Literature », *Political Studies*, vol.44, n°3, 1996.
- DURKHEIM E., *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 1988.
- ESPAGNE M. et WERNER M., « La construction d'une référence culturelle allemande en France, genèse et histoire », *Annales ESC*, vol.42, n°4, 1987.
- ESPAGNE M. et WERNER M., *Transferts. Les relations interculturelles dans l'espace franco-allemand (XVIII<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Editions Recherches sur les civilisations, 1988.
- ESPAGNE M., « Sur les limites du comparatisme en histoire culturelle », *Genèses*, 17, 1994.
- GREENER I., « Understanding NHS Reform : the Policy Transfer, Social Learning and Path Dependency Perspectives », *Governance*, vol.15, n°2, 2002.
- HANNICK J.M., « Brève histoire de l'histoire comparée », in JUCQUOIS G. et VIELLE C.(dir.), *Le comparatisme dans les sciences de l'homme. Approches pluridisciplinaires*, Bruxelles, De Boeck université, 2000.
- HASSENTEUFEL P. « De la comparaison internationale à la comparaison transnationale. Les déplacements de la construction d'objets comparatifs en matière de politiques publiques », *Revue française de science politique*, vol.56, n°1, 2005.
- HOLCMAN R., *Chômage et chômeurs*, Rennes, ENSP, 2003.

- JOYEUX-PRUNEL B., « Les transferts culturels : un discours de la méthode », *Hypothèses*, Paris, Presses Universitaires de la Sorbonne, 2002.
- LASCOUMES P., « Rendre gouvernable : de la “traduction” au “transcodage”. L’analyse des processus de changement dans les réseaux d’action publique », in CURAPP, *La gouvernabilité*, Paris PUF, 1996.
- MOUNIN G., Dictionnaire de la linguistique, Paris, PUF, 1974.
- NOBECOURT J., *Le colonel de la Rocque, 1885-1946, ou les pièges du nationalisme chrétien*, Paris, Fayard, 1996.
- PASSERON J.-C., « La forme des preuves dans les sciences historiques », *Revue européenne des sciences sociales*, vol.34, n°120, 2001.
- PASSERON J.-C., *Le raisonnement sociologique. L’espace non poppérien du raisonnement naturel*, Paris, Nathan, 1991.
- PETTIT P., *Penser en société. Essai de métaphysique sociale et de méthodologie*, Paris, PUF, 2004.
- RICŒUR P., *Soi-même comme un autre*, Paris, Seuil, 1990.
- ROBERT P., *Les comptes du crime*, Paris, L’Harmattan, 1994.
- ROSE R., « Comparing Forms of Comparative Analysis », *Political Studies*, XXXIX, 1991.
- SARTORI G., « Bien comparer, mal comparer », *Revue internationale de politique comparée*, vol.1, n°1, 1994.
- SAUSSURE F. de, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot, 1982.
- SEILER D.-L., *La méthode comparative en science politique*, Paris, Armand Colin, 2004.
- SKOCPOL Th., SOMERS M., «The Uses of Comparative History in Macrosocial Inquiry”, *Comparative Studies in Society and History*, 2, 1980.
- TARROW S., *Power in movement : Social Movements, Collective Action and Mass Publics in the Modern State*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.
- THELEN K., « Historical institutionalism in comparative politics », *Annual Review of Political Science*, 2, 1999.
- TILLY C., « L’histoire à venir », *Politix*, vol.2, n°6, 1989.
- WEBER M., *Economie et Société*, Paris, Plon, 1967.
- WERNER M. ET ZIMMERMANN B. (dir.), *De la comparaison à l’histoire croisée*, Paris, Le Seuil, 2004.
- WERNER M. ET ZIMMERMANN B., « Penser l’histoire croisée : empirie et réflexivité », *Annales. HSS*, vol.58, n°1, 2003.